



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 décembre 2019
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante et unième session

Madrid, 2-9 décembre 2019

Point 5 de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies :
rapport annuel commun du Comité exécutif
de la technologie et du Centre-Réseau
des technologies climatiques**

Organe subsidiaire de mise en œuvre Cinquante et unième session

Madrid, 2-9 décembre 2019

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies
Rapport annuel commun du Comité exécutif
de la technologie et du Centre-Réseau
des technologies climatiques**

Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

Projet de conclusions présenté par les Présidents

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À leur cinquante et unième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties, pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session :

Projet de décision -/CP.25

Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 2/CP.17, 1/CP.21, 12/CP.21, 15/CP.22, 21/CP.22, 3/CP.23, 13/CP.23, 15/CP.23, 12/CP.24 et 13/CP.24,

1. *Se félicite* du rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2019¹, ainsi que les efforts accomplis par ces organes pour faciliter la mise en œuvre effective du Mécanisme technologique ;

2. *Se félicite également* de la collaboration du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques, notamment grâce à l'organisation de

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 décembre 2019).

¹ FCCC/SB/2019/4.



réunions consécutives du Comité exécutif de la technologie et du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques et de réunions d'experts techniques régionales, et les *invite* à renforcer leur collaboration et à veiller à ce qu'un retour d'information ait lieu entre eux ;

3. *Se félicite en outre* de l'approche cohérente adoptée par le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques pour mettre au point et améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation, et les *encourage* à utiliser ces systèmes pour améliorer la communication d'informations sur les résultats et les incidences de leurs travaux et faciliter leur exécution ;

4. *Invite* le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'entreprendre des activités conjointes de communication et de sensibilisation pour garantir une communication cohérente dans le cadre du Mécanisme technologique ;

5. *Se félicite* de la collaboration du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les *encourage* à renforcer et à poursuivre leur collaboration ;

I. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2019

6. *Se félicite* du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2019-2022² et des progrès accomplis par le Comité dans l'exécution de son plan, notamment dans les domaines de l'innovation, de la mise en œuvre, de l'instauration d'un environnement favorable et du renforcement des capacités, de la collaboration et de la participation des parties prenantes, ainsi que de l'appui ;

7. *Invite* les Parties et les parties prenantes qui planifient et appliquent des mesures relatives à la mise au point et au transfert de technologies, à examiner les recommandations du Comité exécutif de la technologie sur les moyens de progresser et les mesures à prendre sur la base des résultats des réunions d'experts techniques sur l'atténuation organisées en 2019 ainsi que des principaux messages du Comité pour 2019 sur les capacités et technologies endogènes³ ;

8. *Note avec satisfaction* que le Comité exécutif de la technologie a adopté une approche visant à intégrer les questions de genre dans son plan de travail glissant pour 2019-2022, et *encourage* le Comité exécutif de la technologie à poursuivre ses efforts à cet égard et à faire rapport sur cette question⁴ ;

9. *Se félicite* de la collaboration du Comité exécutif de la technologie et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques à la rédaction d'une note d'orientation commune sur les technologies permettant d'éviter, de réduire au minimum et de prendre en compte les pertes et préjudices dans les zones côtières, et *attend avec intérêt* que cette note soit achevée en 2020 ;

10. *Prend note* des efforts déployés par le Comité exécutif de la technologie pour dialoguer avec les parties prenantes régionales et les entités nationales désignées, notamment grâce à la participation de représentants du Comité exécutif aux forums régionaux du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

11. *Invite* le Comité exécutif de la technologie à poursuivre les efforts mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus pour accroître la visibilité de ses travaux et solliciter des informations en retour sur ses travaux et le *prie* de rendre compte de ces efforts ;

² Disponible à l'adresse <https://bit.ly/36ESdPG>.

³ Figurant dans le document FCCC/SB/2019/4.

⁴ Conformément au paragraphe 14 de la décision 21/CP.22.

12. *Prend note* de l'initiative que le Comité exécutif de la technologie a lancée, dans le cadre de son plan de travail glissant pour 2019-2022, en vue de promouvoir des approches novatrices permettant d'améliorer les technologies d'adaptation, notamment par l'organisation d'une journée de la technologie en cours de session en 2020 ;

II. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2019

13. *Se félicite* de la nomination par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'entité hôte du Centre des technologies climatiques, de Rose Mwebaza comme nouvelle Directrice du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

14. *Exprime sa gratitude* à l'ancien Directeur du Centre-Réseau des technologies climatiques, Jukka Uosukainen, pour son rôle moteur dans la mise en service complète du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

15. *Se félicite* du programme de travail du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2019-2022⁵ et des progrès accomplis dans l'exécution de ses activités, y compris des approches multinationales et régionales de prestation de ses services ;

16. *Se félicite également* des progrès accomplis par le Centre-Réseau des technologies climatiques dans sa collaboration avec le Fonds vert pour le climat et *encourage* le Centre-Réseau à poursuivre cette collaboration, y compris dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds, notamment pour élaborer et actualiser les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques à l'appui de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ;

17. *Encourage également* le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'appliquer des plans et des mesures visant à donner suite aux recommandations issues de l'examen indépendant du bon fonctionnement du Centre-Réseau⁶ ;

18. *Se félicite* de la collaboration du Centre-Réseau des technologies climatiques avec les parties prenantes, y compris le secteur privé, dans l'exécution de leurs activités, et *prie* le Centre-Réseau de renforcer cette collaboration ;

19. *Invite* le Centre-Réseau des technologies climatiques à renforcer ses relations avec les membres du Réseau, notamment par des approches nouvelles et novatrices, et à faire figurer des informations à ce sujet dans le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2020 ;

20. *Note avec satisfaction* que le Centre-Réseau des technologies climatiques continue de s'efforcer de prendre en compte les questions de genre dans ses opérations et ses activités d'assistance technique et l'encourage à poursuivre ces efforts et à en rendre compte ;

21. *Note également avec satisfaction* que le Centre-Réseau des technologies climatiques continue de s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour remplir ses fonctions, y compris des contributions *pro bono* et en nature ;

22. *Prie* le Centre-Réseau des technologies climatiques d'analyser l'expérience acquise et les enseignements tirés en ce qui concerne les contributions *pro bono* et en nature, notamment en vue d'accroître ces contributions, et de faire figurer des informations à ce sujet dans le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2020 ;

23. *Remercie* les Parties d'avoir versé des contributions financières à l'appui des travaux du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

⁵ Disponible à l'adresse https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/ctcn_programme_of_work_2019-2022.pdf.

⁶ Figurant dans le document FCCC/CP/2017/3.

24. *Note avec préoccupation* qu'il est difficile d'obtenir des ressources financières pérennes pour le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

25. *Rappelle* le mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant l'accueil du Centre des technologies climatiques, figurant à l'annexe I de la décision 14/CP.18, et *invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'entité hôte du Centre des technologies climatiques, à élaborer et à appliquer des plans visant à appuyer financièrement l'exploitation du Centre-Réseau, afin de faciliter son bon fonctionnement, conformément au mémorandum susmentionné;

26. *Prie* le Centre-Réseau des technologies climatiques :

a) D'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources et de diversifier davantage les sources, notamment en étudiant des moyens nouveaux et novateurs de financer ses activités, afin de bien exécuter son programme de travail ;

b) De rendre compte des activités et des plans mentionnés à l'alinéa a) dans les rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
